Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	étaples sur mer
Délibération n°28	Conseil Municipal du 11 avril 2018
FINANCES	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi 11 Avril deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 05/04/2018

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 6

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 1

Nombre de votants : 32

Affiché le 12/04/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOIS1N, Madame Maryse MAILLART, **Adjoints,** Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Laurie CAFFIER, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Stéphane SAGNIER Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Charlotte PERRAULT à Madame Maryse MAILLART, Monsieur Christian RAMET à Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Angélique COUSIN à Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Georges BOUCHART à Madame Monique VAMBRE, Monsieur Pascal THIEBAUX à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR ;

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 1 – Monsieur Jean-Paul HAGNERE

Votants : 32

Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER

Objet :
budget annexe Port de Plaisance
Budget Primitif 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :	Il est proposé d'adopter le Budget Primitif 2018 du budget annexe Port de Plaisance

Après avoir délibéré sur le compte administratif et sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017 et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le Budget Primitif 2018 du budget annexe Port de Plaisance dont les chiffres vous ont été communiqués et dont les équilibres sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- Recettes : **227 035,43 €**
- Dépenses : **227 035,43 €**

Section d'investissement :

- Recettes : **123 287,04 €**
- Dépenses : **123 287,04 €**

La délibération est adoptée par 26 voix pour, 4 contre et 2 abstentions.

Vu pour être affiché le 12 avril 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.